



Enseignement

Le hors-contrat n'a jamais eu autant la cote

À la rentrée, 115 nouvelles écoles hors contrat ont ouvert, portant à 140 000 le nombre d'élèves inscrits. Ces établissements séduisent toujours plus de familles.

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, 115 nouveaux établissements hors contrat ont ouvert leurs portes. « C'est une bonne année », se félicite Anne Coffinier, fondatrice de l'association Créer son école, qui se réjouit du rythme soutenu des créations d'établissements indépendants depuis quinze ans. Désormais, le paysage éducatif français compte 2 594 écoles libres en activité, soit 140 000 élèves scolarisés. « Aujourd'hui, tout le monde connaît un membre de son entourage qui est inscrit dans une école indépendante, analyse l'experte en éducation. C'est complètement passé dans les mœurs. »

Les écoles maternelles occupent une place de premier plan, avec 31 % de ces nouvelles ouvertures. Cette dynamique s'inscrit dans le sillage de la loi rendant la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

A contrario, plus coûteux, les lycées ne constituent que 10 % des ouvertures, conséquence directe du bac Blanquer qui réserve le bénéfice du contrôle continu aux écoles publiques et sous contrat. « Même s'il est plus difficile à obtenir, le baccalauréat des établissements hors contrat est devenu un véritable atout recherché par les recruteurs du supérieur, car il répond à des critères d'excellence », note toutefois Anne Coffinier.

« UN LIEN ENTRE LES PARENTS ET L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE »

Il faut dire que les établissements hors contrat offrent un cadre inégalé pour des cursus plus exigeants, tout en garantissant un bon niveau scolaire. Grâce aux petits effectifs, les élèves peuvent bénéficier d'un suivi individuel bienveillant, loin de « la culture très égalitariste » de l'Éducation nationale.

« Leur structure à taille humaine permet aussi de maintenir un lien entre les parents et l'équipe pédagogique, répondant ainsi à une vraie demande des familles », observe Augustin Yvan, responsable de développement au sein de la Fondation pour l'École. À l'inverse, « l'Éducation nationale a de plus en plus tendance à nier la place des parents », dénonce-t-il, à l'instar du programme Evars qui impose plusieurs heures d'éducation sexuelle dès la maternelle sans donner aux familles leur droit de retrait.

« PLUS SOUPLES, PLUS INNOVANTES »

« Les écoles indépendantes ont tendance à être plus souples, plus innovantes », remarque Anne Coffinier. Ainsi, une grande majorité d'établissements sous contrat ont pris l'habitude de bannir l'usage des téléphones portables dans leur enceinte, tandis que l'Éducation nationale vient seulement de mettre en place cette réglementation.

Leur adaptabilité leur permet également d'accueillir les enfants à besoins spécifiques, notamment ceux affectés de troubles « dys ». « Ces écoles permettent l'épanouissement scolaire tant des bons élèves que des élèves à besoins », note Augustin Yvan. De fait, 39 % des établissements ouverts en 2025 accueillent des enfants en difficulté. Et ce, alors même qu'ils ne peuvent bénéficier d'aides pour les enfants qui sont porteurs de handicap.

Plus libres dans leur programme scolaire, les écoles hors contrat ont aussi la possibilité de mettre en place des pédagogies alternatives. « L'idée de trouver une école qui corresponde profondément aux aspirations des parents fait son chemin », commente Anne Coffinier. De fait, cette année encore, les écoles à pédagogie alternative sont les plus représentées parmi les nouvelles créations, à raison de 44 % d'ouvertures, bien que « leur domination soit moins nette qu'avant ». En parallèle, les ouvertures d'écoles à pédagogie traditionnelle se maintiennent à un niveau élevé (41 %). ■ Étienne de La Ruffie